

- 6 Listez tous les contenants, les emballages et les imprimés utilisés lors des commandes en ligne (ex. : boîtes d'expédition, enveloppes protectrices, etc.).

- 7 Répertoirez les produits distribués gratuitement lors d'événements spéciaux ou promotionnels.

- 8 Indiquez les sources de données utilisées pour élaborer vos déclarations (ex. : poids unitaires réels déterminés manuellement ou fournis par le fabricant, le fournisseur ou l'imprimeur).



DÉDUCTIONS PERMISES (LORS DE LA CRÉATION DES FICHIERS DE TRAVAIL)

- 1 Notamment pour les entreprises en télécommunications, la marchandise retournée qui :
 - fait partie d'un rappel;
 - est expirée;
 - est endommagée et ne peut être vendue à un consommateur;
 - est non distribuée.
- 2 Tous les contenants, les emballages et les imprimés récupérés à l'interne (ex. : copies de contrats signés par le consommateur, des formulaires remplis et retournés), ou non vendus ou non distribués.
- 3 Les contenants et les emballages dont le consommateur final est un établissement industriel, commercial ou institutionnel.
- 4 Les livres ainsi que les matières comprises dans les « journaux » (ex. : livre de voyage).



INFORMATIONS À FOURNIR LORS DE LA DÉCLARATION EN LIGNE

- 1 Décrivez vos activités, produits et le nombre d'établissements au Québec.

- 2 Mentionnez les changements survenus depuis la dernière déclaration.
- 3 Expliquez les écarts marqués entre les quantités déclarées actuelles et celles de la dernière déclaration.
Par exemple :
 - ↑ ou ↓ du chiffre de ventes (%);
 - lancement de nouveaux produits;
 - ouverture ou fermeture de succursales;
 - acquisition ou vente de marques;
 - réduction des matières d'emballages;
 - mise en place de nouvelles mesures.